

L'Association des archivistes du Québec : une association en phase avec sa société

Gilles Héon

Volume 22, numéro 3, 2017

État des lieux de la mémoire archivistique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/84305ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Héon, G. (2017). L'Association des archivistes du Québec : une association en phase avec sa société. *Histoire Québec*, 22(3), 5–7.

L'Association des archivistes du Québec : une association en phase avec sa société

par Gilles Héon

Gilles Héon a été archiviste aux Archives nationales du Québec de 1969 à 2004 et chargé de cours à l'Université Laval entre 1985 et 2004. Depuis lors, il a agi comme archiviste-conseil auprès de congrégations religieuses, de la Ville de Québec, de l'Archevêché de Québec et du Centre d'archives régional de Portneuf.

Membre de l'Association des archivistes du Québec depuis 1970, il y a occupé tous les postes administratifs, dont ceux de président et de directeur-général, et il a dirigé ou collaboré à plusieurs de ses comités. Il en sera nommé membre émérite en 1995. Par ailleurs, on lui doit plus de 125 articles et quelques ouvrages sur sa discipline et la promotion des archives.

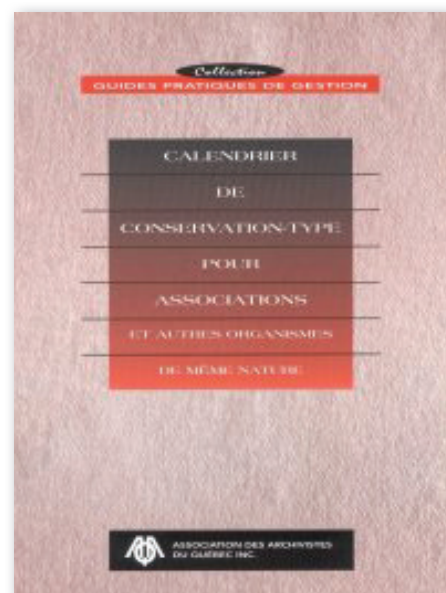
À peine les derniers cliquetis des guichets de *Terre des Hommes* s'étaient-ils tus qu'un petit groupe d'archivistes jetait les bases de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) le 9 décembre 1967. Depuis 50 ans, l'Association demeure toujours le principal porte-parole des archivistes chez nous. Les lignes qui suivent présenteront à grands traits son évolution dans le contexte qui est nôtre, ses réalisations en matière de formation et de perfectionnement de ses membres ainsi que son implication dans certains grands débats de société. C'est avec un grand plaisir que nous partageons aujourd'hui les pages de la revue *Histoire Québec* de la Fédération Histoire Québec, puisque nos préoccupations sont voisines à l'égard du patrimoine et plus particulièrement du patrimoine archivistique, thème de ce numéro.

L'année 1967 nous ramène dans la foulée de la « Révolution tranquille » et de ce climat d'enthousiasme qui colorait le Québec d'alors. On modernise notre appareil administratif de même que notre structure économique et industrielle. On s'empare des fonctions éducatives et sociales, jusque-là assumées par les communautés locales et les institutions religieuses, par la création de ministères et d'organismes publics voués à l'éducation, la santé et l'aide sociale. S'ensuivra une croissance phénoménale de la production de documents administratifs, qui

s'ajouteront à la masse de ceux qui s'accumulaient dans les bureaux depuis de nombreuses années. Il devient dès lors impérieux d'y mettre de l'ordre. À cette époque, le Québec redécouvre aussi avec fierté son patrimoine à travers ses musiques, ses gestes, ses réalisations artistiques et architecturales, sollicitant notamment un secteur religieux riche d'un passé tricentenaire.

Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner que les religieuses et les religieux forment 40 % des membres de la nouvelle association dès sa fondation. D'abord regroupés dans le comité des archives religieuses, ils furent nombreux à rejoindre un nouvel organisme, le Regroupement des archivistes religieux, à la suite de la mise en place au sein de l'AAQ des sections Archives historiques et Gestion des documents, en 1974. Toutefois, cette nouvelle structure allait permettre d'accueillir les nouveaux gestionnaires de documents répartis dans de nombreux organismes publics : ministères, sociétés d'État, municipalités, commissions scolaires, etc. En 1989, elle sera à son tour remplacée par une organisation basée sur les régions afin de rejoindre le plus large éventail possible de membres et de leur offrir les ressources utiles à leur formation continue. Ce sont les régions de Montréal, Québec, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Centre (Sherbrooke et Trois-Rivières).

Initialement vouée au perfectionnement professionnel de ses membres, à la promotion des intérêts de la profession et à l'établissement et au progrès des services d'archives de même qu'à la coopération avec d'autres groupements d'archivistes du Canada et de l'étranger, l'Association enregistrait 131 adhérents en 1969, 547 en 1988 et 663 en 1996 pour se maintenir aux environs de 650 membres depuis. Ses objectifs ont été revus et s'articulent maintenant autour des notions de service à la clientèle, de promotion de la profession ainsi que de formation et de perfectionnement de ses membres pour assurer leur développement professionnel.



Le bel enthousiasme du début se buta vite aux fluctuations économiques qui font encore des archives le secteur le moins bien doté du patrimoine québécois. Heureusement, le déploiement législatif au Québec à partir des années 1960 a quand même favorisé le développement de l'archivistique. La création du ministère des Affaires culturelles en 1961 allait fournir enfin un interlocuteur gouvernemental unique en matière d'archives historiques. La *Loi sur les biens culturels* de 1972, en accordant le statut de biens culturels à des fonds d'archives, a permis la constitution de l'inventaire national des archives, malheureusement devenu obsolète, tout en sensibilisant aux archives de très nombreux intervenants dans l'ensemble des régions du Québec. À partir de 1982, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ouvre à l'expertise des archivistes la porte des ministères et organismes publics les obligeant notamment à constituer des « listes de classement » de leurs documents administratifs. On fait dès lors appel à de nombreux archivistes pour bénéficier de leur expertise et de leurs méthodes de travail.

Finalement, la *Loi sur les archives* de 1983 confie aux Archives nationales du Québec, aujourd'hui Bibliothèque

et Archives nationales du Québec (BAnQ), la responsabilité d'élaborer des politiques de gestion des documents actifs et semi-actifs des ministères et des quelque 3 800 organismes publics québécois, d'approuver leurs calendriers de conservation et de conserver les documents inactifs du gouvernement et des tribunaux. Elle donne aussi aux Archives nationales des ressources financières pour aider les services d'archives privés agréés. Toutes ces mesures ont favorisé le développement de la profession, la croissance du membership de l'Association et sa reconnaissance professionnelle.

Mais ces développements n'auraient pas pu être atteints sans la somme des moyens mis en œuvre pour assurer la formation des nouveaux archivistes. Des stages d'étude étaient déjà offerts par les Archives publiques du Canada, aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada (BAC), et les Archives de France. Pour sa part, l'Association, grâce à son comité de formation, n'a eu de cesse d'encourager la mise sur pied de programmes d'enseignement de l'archivistique. L'École normale Notre-Dame-de-Foy à Québec et le Cégep Maisonneuve à Montréal ouvrent la marche en 1968. L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal et le Centre d'enseignement des langues vivantes (CELAV) de l'Université Laval offrent aussi des cours qui deviendront de véritables certificats en 1983 à Montréal et en 1986 à Québec pour atteindre le niveau de la maîtrise peu après. Puis un premier doctorat est délivré dès 1990. De plus, l'Association a constamment su mettre en place des occasions de formation et de perfectionnement à travers ses congrès annuels et ses activités régionales. Application des lois, droit d'auteur, normes et procédures archivistiques, évaluation des documents, gestion électronique des documents, gestion des documents technologiques, voilà quelques exemples de ces formations internes offertes par l'AAQ.

Mais le plus bel effort de formation demeure sans contredit la publication continue de la revue *Archives* depuis 1969. Cette livraison de milliers de pages – plus de 140 numéros en 45 volumes – reste le monument le plus remarqué de l'Association. Une analyse de son contenu dessine le visage de l'Association au fil de son existence. D'abord axée sur la présentation de services et fonds d'archives, la revue aborde rapidement les questions relatives à la discipline archivistique et à l'application des principes et fonctions qu'elle promeut. Elle publie aussi les mémoires présentés aux autorités gouvernementales de même que toute une suite de numéros thématiques : les Archives judiciaires (1991), l'Expérience québécoise (1992) – numéro offert aux 2 500 participants au XII^e Congrès international des archives, à Montréal –, les Technologies de l'information (1994), l'Évaluation des archives (1996), la Gestion électronique des documents (1997), les Archives des francophonies nord-américaines (2004), la Déclaration québécoise sur les archives (2006), les Archives universitaires (2007), les Archives municipales (2011), l'Émotion et archives (2011) et l'Exploitation des archives à l'ère numérique (2014).

À cette production exceptionnelle et unique en milieu francophone s'ajoutent notamment la publication des actes de ses congrès annuels, celle des guides de gestion des documents des associations, des familles et des individus de même que les cahiers d'application des *Règles de description des documents d'archives* (RDDA), qui fournissent un cadre de travail uniforme pour tous les archivistes du Canada en vue de favoriser la consultation électronique des fonds d'archives largement utilisée aujourd'hui.

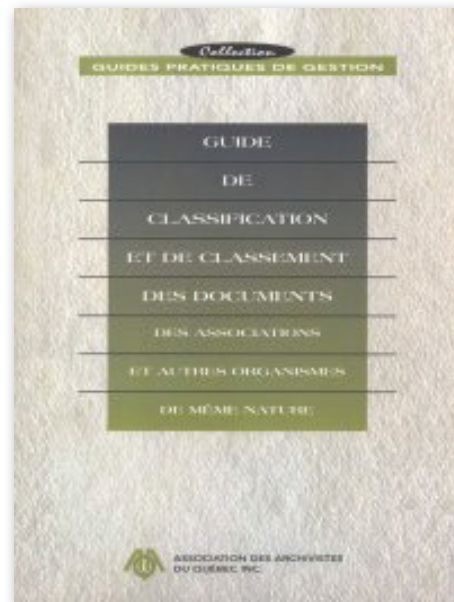
Riche de cette expertise variée, l'Association a signé des textes majeurs présentés lors des commissions parlementaires convoquées pour orienter les décideurs politiques. Ne mentionnons que les



mémoires portant sur les sujets suivants : La Loi sur les archives (1983), L'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, et ce, sous divers aspects (1998, 2000, 2003 et 2006), Les archives et le patrimoine culturel (2000), L'avenir du patrimoine religieux du Québec (2005), Les archives : un patrimoine clé pour la culture (2008) et, tout récemment, le Renouveau de la politique culturelle du Québec (2016). Le nombre et la variété de ces mémoires marquent le souci de l'Association d'assurer les meilleures conditions de conservation et d'accès aux archives publiques et privées du Québec. Ils témoignent aussi de l'audience et de la confiance qui lui sont maintenant accordées.

Depuis 50 ans, l'Association des archivistes du Québec a su déployer une expertise reconnue en gestion des archives. Ses membres jouissent d'un environnement professionnel toujours à la fine pointe de l'évolution de leur discipline. Dans plusieurs milieux du Québec, les archivistes ont développé une collaboration étroite avec les historiens et les amateurs éclairés réunis dans les sociétés

d'histoire. Tous, selon leurs connaissances, sont soucieux, voire passionnés, du patrimoine qui les entoure et travaillent à son identification, à sa conservation et à sa mise en valeur. Puisse cette collaboration interdisciplinaire, respectueuse des champs de compétence de chacun, s'étendre à tous les milieux au bénéfice de nos collectivités régionales et locales, au bénéfice somme toute de la connaissance historique chez nous.



Bibliographie

GAGNON-ARGUIN, Louise. *L'Archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1992, 229 p.

GARON, Louis. *L'Association des archivistes du Québec : du congrès de 1988 à 2006*, Archives, 2007, vol. 39, n° 1.

GARON, Robert et al. *L'Association des archivistes du Québec en 1978. Bilan et perspectives. Trois points de vue*, Archives, 1978, vol. 10, n° 2, p. 57-67.

HÉON, Gilles. *Association des archivistes du Québec*, Archives et Bibliothèques de Belgique, 1978, vol. XLIX, n° 1-2, p. 195-200.



FONDATION
HISTOIRE
QUÉBEC

Nous avons tous une cause qui nous tient à cœur.

En ce début d'année, la **Fondation Histoire Québec** vous demande de soutenir le développement des sociétés membres de la Fédération. Les fonds amassés serviront à leur fournir les outils nécessaires pour structurer leur banque d'images, professionnaliser leur centre d'archives ou de documentation et ainsi favoriser leur autonomie financière.

Donnons-nous les moyens de faire valoir cette expertise unique et essentielle en histoire régionale qui est la nôtre et qui nous rassemble au sein de la Fédération.

Pour faire votre don en ligne, rendez-vous sur le site Web de la Fédération au :
www.histoirequebec.qc.ca